



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 738-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 738-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 février 2025 et qu'il est entré en vigueur le 12 février 2025.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 12 février 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier